



Attribution des solos de spectacle

1. Les patineurs respectant les critères suivant patineront aux trois représentations :
 - Patineur (s) participant au Défi de l'Est, Championnats canadiens et toutes compétitions internationales (Soit en simple, couple ou danse)
 - Médaillé(s) aux finales des Championnats de sections
 - Médaillé(s) aux finales provinciales des Jeux du Québec, de la Participation (soit en simple, couple ou danse) ou à la Finale Provinciale des Patineurs de tests (Star).
 - Patineur(s) de tests (suivant les normes de la Fédération ; système de pointage : tests réussis entre le premier janvier et le 31 décembre.
 - Patineur(s) ayant réussi les tests suivants :
 - OR style libre *
 - OR danse *
 - OR habiletés *
 - Sénior compétition (style libre, couple ou danse) *
 - Junior compétition (style libre, couple ou danse) *
 - Novice compétition (style libre, couple ou danse) *

2. Pour les critères suivant les patineurs auront droit à une représentation ; si plus d'un critère est respecté le(s) patineur(s) se verra ajouter une autre représentation et ce jusqu'à un maximum de trois.
 - Patineur(s) ayant réussi les tests suivants :
 - Diamant danses *
 - OR Interprétation * et **
 - OR danse créative * et **

*** La date limite des tests centralisés : les tests de notre région (Richelieu-Yamaska) en mars de l'année en cours**

**** Cette catégorie ne compte qu'une fois dans la vie d'un patineur ; soit un seul test OR par catégorie**

Les patineurs de cette catégorie peuvent choisir la représentation ou les représentations de leur choix, mais seulement une performance par représentation.

Si deux patineurs de cette catégorie veulent se jumeler, ils auront droit à deux représentations au spectacle.

Si trois patineurs ou plus veulent se jumeler, ils auront droit aux trois représentations du spectacle

3. Patineur déterminé par le club (toutes catégories) : test (ancien pointage de la Fédération premier janvier au 31 décembre) + Compétitions (style libre préliminaire ou plus et avoir le CPA Beloeil comme club d'appartenance depuis le début de la saison en cours (septembre)).
- Système de pointage pour compétitions : demi-finale et finale

Style libre, Interprétation et ou Multi Star			
Classement	4 compétiteurs et plus	3 compétiteurs	2 compétiteurs
1^{er}	3 points	2 points	1 point
2^e	2 points	1 point	----
3^e	1 point	----	----
Participation	1 point	1 point	1 point

Catégorie patineurs de tests

- **Compétitions donnant droit au pointage :**

- Invitation Gérard-Allard ***
- Finale régionale ***
- Invitation Sainte-Julie

***Les patineurs doivent obligatoirement participer à ces deux compétitions, sinon tous les de compétitions et de participation sont annulés

- Pour les patineurs qui participeront à une demi-finale, les points de classement et de participation seront calculés et un point de participation sera ajouté pour la finale.
- Les trois meilleurs évènements de chaque patineur seront compilés pour l'attribution des points de solo ; s'il y a égalité pour l'attribution du dernier solo, le 3^e meilleur résultat tests + compétitions départagera les patineurs
- **Le patineur ayant le meilleur pointage tests + compétitions, garçon ou fille a droit à trois représentations ; dans le cas où ce dernier à déjà trois représentations on passe au suivant.**
- **IMPORTANT : les patineurs de niveau préliminaire ayant obtenu un solo deux années consécutives ou non devront changer de catégorie pour pouvoir être admissible de nouveau.**

Catégorie Patinage Plus et Étoiles (Solo avec musique)

- **Compétitions donnant droit au pointage :**

- Invitation Gérard-Allard ***
- Rencontre Patinage Plus Richelieu-Yamaska ***
- Invitation Sainte-Julie

- Les 2 meilleurs évènements seront compilés pour l'attribution des mises en vedette.
- Il y aura trois mises en vedette pour les patineurs de ces catégories.
- **Les patineurs n'auront droit qu'à une seule mise en vedette dans cette catégorie, ils devront changer de catégorie pour être admissible de nouveau.**

Catégorie Débutant et sans limite (Solo ou Interprétation)

- **Compétitions donnant droit au pointage :**

- Invitation Gérard-Allard ***
- Rencontre Patinage Plus Richelieu-Yamaska (Débutant) ***
- Classe Ouverte, Finale Régionale (Sans Limite) ***

- **Invitation Sainte-Julie**

- Les 3 meilleurs évènements seront compilés pour l'attribution des mises en vedette.
- Il y aura trois mises en vedette pour les patineurs de ces catégories.
- Les points de tests ne compteront pas dans ces catégories.
- **Les patineurs n'auront droit qu'à une seule mise en vedette dans cette catégorie, ils devront changer de catégorie pour être admissible de nouveau.**

Catégorie Pré-préliminaire

- Une mise en vedette intégrée à un numéro patinage plus, si possible, sera accordée à 3 patineuses et 1 patineur pré-préliminaire (aucun test de style libre réussi). La patineuse ayant eu le plus haut pointage (selon le système de pointage tests et compétitions) choisira en premier à quelle représentation elle veut être mise en vedette et ainsi de suite. La longueur de ces mises en vedette sera de une minute et le costume sera agencé au numéro monté par le CPA Beloeil si besoin est.
 - Les points de compétitions en pré-préliminaire seulement seront comptabilisés. Les compétitions de catégories « aucun test réussi » (débutant et sans limite) ne compteront pas.
 - Les points des garçons seront comptabilisés séparément de ceux des filles.
 - **Les patineurs ayant une mise en vedette dans la catégorie pré-préliminaire devront changer de catégorie l'année suivante pour être admissible de nouveau**
4. Catégorie 10 et plus
 - Patineur actif ayant le plus d'ancienneté au CPA Beloeil (minimum 10 ans) sans avoir obtenu de solo.
 5. Catégorie patineur de relève BMO
 - Le patineur de relève BMO aura droit à une mise en vedette intégrée (pour les trois représentations) à son numéro de groupe. La longueur de ces mises en vedette n'excédant pas 45 secondes
 - En cas d'égalité, le choix se portera sur le patineur ayant obtenu le plus de points selon le système de pointage actuellement en vigueur au CPA Beloeil.
 6. Catégorie Solo Invitation
 - Une catégorie solo invitation est créée pour une représentation à un(e) patineur (se) qui est inscrit au CPA Beloeil comme régulière
 - Doit avoir participé au cours de l'année à la compétition Invitation Gérard-Allard
 - Doit s'être classée dans les trois premières
 - Doit détenir 3 OR sur 4 (style libre, habileté, danse et ou interprétation)
 - La ou le patineur est considéré(e) comme invité(e) sans rémunération.
 7. Catégorie adultes
 - Les membres adultes sont éligibles au solo adulte seulement
 - L'adulte qui aura accumulé le plus de points suite à des tests réussis et à ses points de compétitions selon la grille de pointage du CPA Beloeil, pourra être mis en vedette pour une période 45 secondes pendant le numéro des adultes pour une représentation.
 - Si le membre adulte ayant le plus de points refuse d'être mis en vedette, aucun autre membre adulte ne sera appelé à le remplacer, donc il n'y aura pas de mise en vedette.

Généralités

- a)** Le nombre maximum de solos par représentation au spectacle est de 9.
- b)** Le patineur ayant obtenu le plus haut pointage aura le premier choix pour la représentation à laquelle il veut participer et ainsi de suite.
- c)** Pour être éligible à un solo, le patineur devra avoir un pointage tests + compétitions égal ou supérieur à 30% du meilleur pointage.
- d)** La longueur des solos sera comme suit :
- OR style libre 2.40 minutes
 - OR habiletés 2.00 minutes
 - OR Interprétation 2.00 minutes
 - OR danse 2.00 minutes
 - Sénior Argent style libre 2.15 minutes
 - Junior Argent style libre 2.15 minutes
 - Sénior Bronze style libre 1.45 minutes
 - Junior Bronze style libre 1.45 minutes
 - Préliminaire style libre 1.30 minutes
- e)** Le patineur se voyant attribuer un solo OR devra se produire dans la discipline où il a obtenu son OR.
- f)** Tous les patineurs ayant obtenu une médaille à une compétition tenue au Québec dans une catégorie style libre, interprétation et ou multi star peuvent faire partie du numéro des médaillés.
La feuille de résultat doit être retournée dans les sept jours suivant la compétition à la responsable des compétitions.
- g)** Un point de participation sera alloué par compétition ou évènement prédéterminé par le club, pour un maximum de 3.
- h)** Toutes les mises en vedette sont intégrées à l'intérieur des numéros de groupe.